

Apprendre en famille avec l'IA

Faire quatre vérifications avant la première question

Posez quatre questions distinctes :

Le service et le type de compte autorisent-ils cet utilisateur, dans ce pays ?

Le droit local et les règles de consentement aux données permettent-ils cet usage ?

L'école ou l'enseignant autorise-t-il l'IA pour cette tâche précise ?

L'activité convient-elle à cet enfant, avec ses besoins d'accès et le soutien disponible ?

Une réponse positive ne remplace pas les trois autres. L'âge minimal d'un compte ne constitue pas un seuil de maturité. La présence d'un adulte ne permet pas de donner ses identifiants à l'enfant si les conditions du service l'interdisent.

Si l'une de ces vérifications échoue, choisissez une solution sans IA : un manuel, la bibliothèque, une calculatrice, l'explication de l'enseignant, une dictée vocale sans assistant conversationnel ou une activité guidée par un adulte. L'enfant doit pouvoir poursuivre le même apprentissage si l'IA n'est pas autorisée, si aucun compte ne respecte les règles de confidentialité, si le service, le matériel ou la connexion ne sont pas accessibles, ou si la famille ne souhaite pas l'utiliser.

Les règles d'intégrité appartiennent à l'établissement. Demandez l'autorisation lorsque c'est requis, gardez les brouillons qui montrent la contribution du jeune et déclarez l'aide dans la forme demandée. Un score de détection ne prouve pas à lui seul l'origine d'un texte. Le cadre français de l'Éducation nationale déconseille les logiciels de détection, car leur résultat peut être peu fiable et pénaliser à tort un élève (Éducation nationale, France^[34.7]). Un benchmark universitaire de 2026 et le guide de Turnitin montrent aussi des performances et des limites variables ; ils ne prouvent pas que tous les détecteurs échouent toujours (étude 2026^[34.10], Turnitin^[34.11]).

Choisissez une petite tâche d'apprentissage et le moyen d'expression adapté à l'enfant. Vérifiez les règles de l'enseignant ou de l'établissement, le service, le compte, la confidentialité et le soutien adulte. Prévoyez aussi une option sans IA pour le même objectif.

Laissez d'abord l'enfant dire, écrire, dessiner ou montrer ce qu'il comprend déjà. S'il bloque, aidez-le à nommer la partie confuse. Demandez ensuite un indice ou un exemple limité et laissez-lui un essai avant de recevoir la réponse complète.

Comparez la réponse avec son raisonnement : qu'est-ce qui correspond, qu'est-ce qui est nouveau, flou ou peut-être faux ? Invitez-le à expliquer ou à démontrer l'idée à sa façon, avec ses moyens de communication habituels. Une nouvelle question peut montrer ce qui reste à comprendre.

Vérifiez une affirmation avec un manuel, l'enseignant ou l'organisme responsable. Pour un calcul, reprenez les étapes. Si vous consultez une source, repérez son titre, l'organisme, la date, le passage utile et le territoire concerné. Si vous ne pouvez pas vérifier, gardez une question à poser.

Distinguez ce que l'enfant a créé ou modifié lui-même et indiquez l'aide utilisée selon les règles applicables. Par exemple : « J'ai utilisé un outil autorisé pour proposer trois intertitres, puis j'ai écrit et vérifié le texte moi-même. » Proposez ensuite une petite tâche nouvelle sans IA, en

gardant ses aides habituelles de communication et d'accès, puis demandez ce qu'il comprend mieux. Une seule tâche ne prouve pas à elle seule un apprentissage. La fiche accessible par le QR permet de garder une trace de cet échange.

Si une réponse inquiète ou réclame des informations privées, arrêtez et parlez à une personne de confiance. Le Plan familial des écrans reste le support pour les horaires, moments sans écran et règles du foyer.

Arrêtez l'activité et faites appel à une personne de confiance si une réponse devient sexuelle, violente, haineuse ou coercitive, encourage le secret, le partage de données privées, le fait de se faire du mal, un acte dangereux ou un accès illégal. Face à un danger immédiat, appelez sans attendre les secours du lieu où se trouve l'enfant, avant toute fiche. La fiche ne peut servir ni d'outil de crise, ni à prendre une décision disciplinaire, ni à poser un diagnostic, ni à donner un avis juridique. Si vous soupçonnez un hypertrucage, une exploitation ou un compagnon relationnel inquiétant, interrompez l'échange ou l'usage concerné et faites appel à une personne de confiance ou au service compétent là où se trouve l'enfant. Pour plus de contexte, ces situations sont traitées au chapitre 35.

Adresse de la fiche : parentingstagebystage.com/fr/fiches/apprendre-en-famille-avec-l-ia/